

# La fédération abolitionniste et la morale

Autor(en): **E.F.-N. / Allier, Raoul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **5 (1917)**

Heft 51

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-252664>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

reconnait aux femmes... non pas l'électorat, mais l'éligibilité, cette éligibilité dont tant de nos adversaires se font une bête noire ! Si cette disposition, qui doit être encore votée en seconde lecture par la Première Chambre, puis en troisième lecture et à une majorité des deux tiers par les Etats-Généraux du royaume, avant d'être soumise à la sanction royale, double victorieusement tous ces caps dangereux, on assistera en Hollande à ce spectacle bizarre de femmes députées, élues par des hommes seuls, et n'ayant pas elles-mêmes le droit de vote ! Est-ce par crainte de la masse féminine, que les législateurs se représentent toujours insuffisamment politiquement éduquée, et par sympathie pour quelques femmes d'élite, de la collaboration utile desquelles on ne voudrait pas se priver, que ce projet pour le moins illogique — bien que masculin ! — a trouvé de l'écho ? Ou est-ce pour étouffer sans en avoir l'air toute velléité féministe, en étant bien assuré que *jamais* des hommes n'éliront des femmes pour les représenter au Parlement ?...

Nous publierons prochainement sur ce sujet une lettre de notre correspondante particulière de Hollande, et des détails circonstanciés sur l'activité des Sociétés suffragistes de ce pays ; mais nous tenions dès aujourd'hui à attirer l'attention de nos lecteurs sur un fait, qui constitue, malgré tout, un progrès pour notre mouvement.

## La Fédération abolitionniste et la morale

De nos jours, les questions de morale ne sont pas au premier plan des préoccupations du public. Cependant il est nécessaire de les faire surnager, et de les tirer de l'oubli où elles languissent.

Pour nous, abolitionnistes, l'heure est grave ; plus que jamais il est urgent d'avoir l'œil ouvert, afin de surveiller et si possible de prévenir les retours offensifs de notre ennemi : « la réglementation des mœurs ». On nous dit : la Fédération abolitionniste a fait son temps. Genève, seule parmi les villes de Suisse a le triste privilège de posséder des maisons patentées. Travaillez, si vous voulez à Genève ; la question la concerne seule, et n'intéresse pas le reste du pays.

Voici ce que nous répondons : la Fédération abolitionniste est plus nécessaire que jamais. Nous vivons dans des temps troublés, l'Europe presque entière est militarisée ; or, qui dit pouvoir militaire dit réglementation des mœurs. Celle-ci est presque un dogme pour les chefs militaires. Les Anglais seuls parmi les grandes nations se sont à demi-dégagés de ce préjugé. Mais il a cours chez nous, nous savons que le médecin-chef de notre armée n'est pas un abolitionniste. Supposons un instant, par impossible, que nos autorités civiles, municipales ou communales, soient pressenties au sujet de l'établissement d'une réglementation médicale dans les villes ou villages où nos troupes sont cantonnées. Quel accueil recevrait cette circulaire auprès de deux ou trois de nos autorités et de l'opinion publique ? Nous nous demandons si les premières, avant de délibérer sur le sujet, se documenteraient suffisamment, consulteraient les archives que la Fédération abolitionniste accumule méthodiquement et scientifiquement depuis 30 ans, avant de formuler leur vote ?

Quant à l'opinion publique, sommes-nous certaines d'en avoir une sur cette question-là ?

Notre peuple ne sait pas assez ce qu'entraîne avec elle la maison de tolérance. Il ignore que cette institution est la cause primordiale de la traite des blanches. Il ne voit que le fait simple et brutal : des femmes vicieuses et paresseuses qui servent, avec

un minimum de danger et de frais, aux instincts que l'homme n'est pas capable de réprimer. Réduite à cela la réglementation, toute en restant une chose répugnante, perd pour le public les trois-quarts de son poison. Mais pour nous qui connaissons les hontes, les misères, les désespoirs qui se cachent derrière les volets clos de ces bouges ; qui savons que, pour beaucoup de celles qui sont là, la vie est un enfer, nous qui avons recueilli les larmes de joie de celles qui retournaient vers la liberté, les larmes de douleur de celles qui voyaient poindre la délivrance trop tard, alors que leurs pauvres corps usés ne pouvaient plus les soutenir sur le chemin de la vie nouvelle, nous qui avons assisté à tant de révoltes, à tant d'explosions d'amertume, à tant de lassitude, à tant de dégoût de l'existence, nous nous taxerions de lâches si nous ne dénoncions le péril de la réglementation.

À côté du sort déplorable des pensionnaires, que dire des risques physiques et moraux que courent ceux qui les fréquentent ? Que de ruines, que de troubles qui retentissent sur la famille, comme sur l'individu. Ne sait-on pas que la maison patentée voit entrer plus d'hommes mariés que de célibataires ? Le principe délétère du vice non seulement permis, mais nécessaire, empoisonnerait notre jeunesse, et nous laisserions s'établir dans notre pays pour lequel nous avons un si haut idéal, un système qui proclamerait cette doctrine ?

La réglementation des mœurs est non seulement l'ennemie de la Fédération abolitionniste, elle est aussi et surtout l'adversaire de la morale. Voilà pourquoi nous ne nous laisserons jamais convaincre que notre Fédération ait fait son temps. Combattre la maison de tolérance n'est qu'un *numéro* de son programme, et non son programme tout entier, comme on se l'imagine trop souvent. Sur notre étendard qui, dans l'atmosphère alourdie du matérialisme du jour, a parfois tant de peine à flotter, sont inscrits ces mots : « Morale et Justice égales pour les deux sexes ». C'est pour faire triompher ce principe que nous avons à livrer nos plus rudes assauts, et nous nous heurtons dans ce combat au résultat direct de l'action dissolvante de la réglementation des mœurs. Qui, en effet, a contribué davantage à sanctionner, à consacrer le préjugé de la double morale si ce n'est la réglementation, qui veut immuniser l'homme contre la conséquence de ses écarts de conduite, tandis qu'elle réduit la femme à un esclavage honteux ? C'est une chose extraordinaire, stupéfiante, de constater la déformation morale produite par la réglementation des mœurs dans notre société, soi-disant chrétienne. Pour une faute commise à deux, la femme seule est considérée comme responsable et déshonorée. Cette doctrine a régné pendant des siècles sans rencontrer de détracteurs. Autrefois on déportait les femmes de mauvaise vie, de nos jours, dans quelques pays, on se contente de les emprisonner. De tous temps leurs complices se sont tirés sans dommage de leurs aventures, et ceci et cela rencontre l'approbation de la majorité des honnêtes gens. Cependant, si au cours des siècles, les choses ne sont pas profondément modifiées sous ce rapport, elles se sont sensiblement améliorées, nos codes en témoignent et nous sommes heureux de cette évolution pour lente qu'elle nous paraisse. Mais que de chemin il reste à faire ! et que la morale bourgeoise est encore arriérée ! Elle sourit avec indulgence aux « bonnes fortunes » des jeunes gens, et ne fronce les sourcils que quand la jeune fille fait acte d'indépendance. Le code de morale de plus d'un père de famille est affaire de gros sous. Il dit à son fils : « Amuse-toi comme tu voudras, mais arrange-toi à ce que cela me coûte le moins cher possible », et ainsi le porte-monnaie devient un critère moral. Par contre la fille de ce même père sera protégée, comme par un

réseau de fil de fer barbelé, et malheur à elle, si elle franchit l'obstacle autrement que par la porte du mariage. Nous sommes loin de la morale unique pour les deux sexes ! La pureté pour la jeune fille est obligatoire, pour le jeune homme elle est inutile, dangereuse même entendons-nous dire, et toujours ridicule...

« La chasteté ne fait rire que les imbéciles », écrivait récemment un sous-secrétaire d'Etat en France. La forme est sévère, mais le fond est vrai. En tous cas, nous sommes certains que ceux qui se moquent de la pureté sont ceux qui ne l'ont jamais pratiquée. La conquête de soi-même n'est pas de celles dont on rit; ceux là seuls qui l'ont accomplie en connaissent le prix inestimable.

Mais c'est peut être dans notre lutte pour la justice unique que nous sommes le moins compris, et que notre intervention est le plus souvent mal interprétée. Parce que nous protestons contre les « rafles » de police qui atteignent les femmes seulement, parce que nous nous révoltons contre la visite obligatoire qui atteint la femme seulement, parce que nous défendons les droits de l'enfant naturel, on veut nous faire passer pour des illuminés, des amoureux, qui n'ont aucun souci ni de la propreté de la rue, ni de la dignité de la famille légitime, ni de la santé publique.

Tandis que nous demandons une chose si simple, si normale, nous demandons que l'homme et la femme soient soumis au même régime, à la même justice. Qu'il s'agisse de la décence des voies publiques, de la prophylaxie, des responsabilités envers l'enfant, mettez l'homme et la femme sur le même pied; même droits, même devoirs, mêmes obligations, même coercition, s'il le faut. Nous n'exigeons pas davantage.

Parmi les auxiliaires de notre combat, nous voulons compter sur les femmes. Jusqu'à présent elles se sont montrées généralement indifférentes. Beaucoup d'entr'elles ont reçu des membres masculins de leur famille le conseil, quelquefois l'ordre, d'avoir à se tenir à l'écart de ces questions. Leur indifférence est donc souvent faite d'ignorance et évoque ce mot, naïvement féroce, sorti d'une bouche féminine : « Qu'on est heureux de ne pas connaître ceux qui souffrent ! »

Dans le domaine de la moralité, la femme doit prendre position. Sa tâche d'éducatrice lui impose de se faire une opinion vis-à-vis de la morale courante. Elle ne peut se contenter de savoir vaguement qu'il y a dans la vie des choses laides que sa fille apprendra quand elle se mariera, mais dont son fils entendra parler tout jeune encore sans que cela ait d'importance, parce que cela a toujours été ainsi. L'attitude passive de la femme vis-à-vis des denis de justice quotidiens envers son sexe a grandement favorisé la déformation morale, mentionnée tout à l'heure. Mais il faut qu'elle apprenne à se révolter. Pas besoin de cortège, de tapage, ni de discours. Que dans le cercle de sa famille, par son attitude, par les principes qu'elle inculquera à ses enfants, elle donne une impulsion qui, s'étendant de foyer en foyer, finira par submerger dans un tourbillon irrésistible la vieille morale caduque et vermoulue dont nous avons assez. Nous n'en voulons plus; non seulement pour nous-même, mais surtout pour nos sœurs pauvres, exposées à des tentations dont nous, plus privilégiées, n'avons aucune notion. Toutes les fois qu'éclate un scandale quelconque on dit : « Cherchez la femme. » Puisque nous portons tant de responsabilités mauvaises, ne voulons-nous pas faire contre-poids par les responsabilités bienfaisantes que nous assumerons ?

Mais nous comptons aussi sur le concours des hommes pour cette lutte trop lourde à soutenir seules. Déjà des hommes de grand cœur et de grand savoir ont ouvert la voie. Des médecins,

des légistes ont démontré combien la réglementation tient mal ses promesses. Grâce à eux nous savons que ce régime que nous méprisons est une erreur au point de vue hygiénique, et une monstruosité au point de vue juridique, et nous leur en savons gré. Car vis-à-vis d'un certain public ce sont les seuls arguments qui portent.

Pour nous, femmes, la question hygiénique et juridique reste secondaire. Ce qui nous importe c'est de proclamer que la personnalité humaine doit être respectée, que nul n'a le droit de trafiquer de la personne d'autrui, et que, pour tous les membres de la famille humaine, le droit et la justice doivent être égaux. C'est pourquoi tant que nous en aurons la force, nous protestons avec la dernière énergie contre toute prétention de l'Etat, de faire sous ce rapport, violence à notre conscience.

E. F.-N.

*Notre collaboratrice nous communique sur ce sujet, qui doit tenir à cœur à tant de femmes, un fragment du discours prononcé au Congrès abolitionniste de Paris en 1913, par M. le professeur Raoul Allier. Nous le reproduisons ici, persuadée qu'il fera réfléchir bien des lecteurs et des lectrices. (Réd.)*

Je me rappelle parfaitement que lorsque j'étais dans un lycée de province et que je bataillais avec des camarades, — je n'ai pas honte de le dire, — je ne pouvais pas admettre la théorie du vice nécessaire; mais ces camarades me disaient : « La preuve que tu te trompes, c'est que l'administration a mis une maison à cent mètres d'ici. » Que vouliez-vous qu'un jeune homme de 15 ans réponde à cet argument? Eh bien! je dis que ce qui était préjugé, prévention, idée sourde, sentiment obscur, a pris une existence nouvelle de par la réglementation. Je ne peux pas entrer dans le développement de cette idée, mais je crois que c'est là le point essentiel auquel nous devrions nous attacher. Il ne faut pas nous contenter de montrer les conséquences immorales du système, raconter des anecdotes et des petites histoires que nous pouvons répéter à l'infini; il faut entrer au fond des choses, et marquer que, de ce qui n'a pas droit à l'existence dans l'histoire des systèmes de morale, l'administration fait une doctrine officielle qui prend une force d'expansion énorme.

Actuellement, nous réclamons — et nous avons le droit de réclamer — la neutralité de l'Etat dans le conflit des doctrines philosophiques, morales et religieuses. Je n'admets pas qu'il y ait aujourd'hui une doctrine de l'Etat, venant au nom de l'Etat, nier tout ce que nous pouvons affirmer. Nous voulons avoir le droit d'enseigner l'égalité et l'équivalence absolue de l'homme et de la femme, et l'identité de la morale pour les deux sexes. Nous n'admettons pas qu'il y ait une doctrine officielle qui vienne dire le contraire. Nous voulons affirmer que le relèvement de toute créature est possible et que nous devons concourir à ce relèvement. Nous n'admettons pas que l'Etat vienne dire que le relèvement est impossible et qu'il y a des gens condamnés à l'infamie à perpétuité! C'est au nom de la neutralité de l'Etat, cette neutralité dont on nous rebat avec raison les oreilles et qu'on exige, que je réclame la disparition de la réglementation.

Raoul ALLIER.

## De-ci, De-là...

Le nom de la doctoresse Marie Heim-Vöglin, qui vient de mourir à Zurich, à l'âge de 71 ans, n'a pas figuré parmi ceux des conductrices du mouvement féministe suisse. Elle n'a pris la parole dans aucune de nos assemblées et n'a écrit aucun article, aucune brochure de propagande. Malgré cela, M<sup>me</sup> Heim a contribué dans une grande mesure à transformer les idées courantes sur les aptitudes et le rôle de la femme. Par l'exemple, qui est la meilleure des démonstrations, elle a prouvé que l'intelligence féminine n'est pas rebelle aux recherches de la science et que cette discipline austère, loin d'altérer les trésors d'amour et d'abnégation de son cœur naturellement maternel, ne leur donne que plus de valeur. Elle a fait comprendre que la mission des femmes ne s'est pas confinée au foyer domestique, mais que sa place est partout où l'on souffre.

Ces vérités, si indiscutées de nos jours, n'étaient pas acceptées par la majorité, en 1868, quand Marie Vöglin, âgée de 23 ans, se fai-